

Espoir sportif

Sportif de haut niveau

Profil : Elève reconnu comme Espoir sportif ou sportif de haut niveau par le Ministre des sports. Un aménagement d'horaire est mis en place afin de lui permettre de suivre ses entraînements sportifs.

Dispenses possibles :

- **1^{er} degré :** cours d'éducation physique + les heures d'activités complémentaires
- **GT- TT :** une ou plusieurs options de base simples ou groupées. Cours d'éducation physique en formation commune
- **TQ :** uniquement éducation physique 2h

Documents à fournir :

- L'attestation du Ministre octroyant le statut d'Espoir sportif
- Une demande écrite des parents mentionnant les cours à dispenser
- Si l'élève ne souhaite pas demander de dispense, l'élève remet un courrier indiquant qu'aucune dispense n'est demandée
- Les formulaires annexes à compléter chez M Martiat

Personne de contact :

Monsieur Martiat (directeur) B331